

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n°V062231201286470001 publiée légalement par arrêté n°06220231215475 en date du 15 décembre 2023 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du département du Pas-de-Calais,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 16 février 2009 modifiée par délibération du 22 mars 2021 créant un emploi d'attaché territorial,

Vu la candidature présentée par monsieur Frédéric Schoonheere,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Frédéric Schoonheere, titulaire du grade d'attaché hors classe, est affecté à temps complet, au pôle réussites citoyennes – secrétariat général du pôle réussites citoyennes à compter du 1^{er} février 2024.

Article 2 :

À compter de cette même date, monsieur Frédéric Schoonheere, attaché hors classe, exercera les fonctions de secrétaire général.

Article 3 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 9 février 2024
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Ampliations destinées à :

- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Monsieur Frédéric Schoonheere (SB : 1697 – Mle : 9203)
- Pôle réussites citoyennes
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Service gestion administrative et rémunération pour le pôle réussites citoyennes – NL

Signé électroniquement par
Adeline PENEZ-HANNEDOUCHE, par délégation de
Caroline MEZIERE
Directrice adjointe des ressources humaines